

HarmoS et horaire scolaire (HHS)

Propositions alternatives du comité de la SPG soumises au DIP (groupe de pilotage HHS restreint) le 15 décembre 2009, mais non traitées par la commission HHS

Horaire H1 – **horaire continu** – variante 1A – **30 périodes**/semaine = 1'350 minutes

Sur 5 jours : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi

08h00	08h30	30'	<i>Appui spécifique, facultatif</i>	
08h30	09h15	45'	1 ^{ère} période d'enseignement	Augmentation de 50 minutes par rapport à l'horaire actuel. Avantages : début retardé qui pourrait permettre de placer à 8h00 un appui spécifique. Permet également de prévoir un éventuel temps d'études de 14h30 (10' de pause à 14h20) à 15h15 (p. ex. 2 x/sem.). Blocs de 3x2 périodes. Repas obligatoirement pris sur place. Pique-nique occasionnel possible ou restaurant du quartier.
09h15	10h00	45'	2 ^e période d'enseignement	
10h00	10h20	20'	<i>récréation</i>	
10h20	11h05	45'	3 ^e période d'enseignement	
11h05	11h50	45'	4 ^e période d'enseignement	
11h50	12h50	60'	<i>repas</i>	
12h50	13h35	45'	5 ^e période d'enseignement	
13h35	14h20	45'	6 ^e période d'enseignement	
14h20	14h30	10'	<i>Pause, si études</i>	
14h30	15h15	45'	<i>Etudes (lu-me ou ma-je)</i>	

Horaire H3 – **jours allongés** – variante 3A – **32 périodes**/semaines = 1'440 minutes

Sur 4 jours : lundi-mardi + jeudi-vendredi

07h55	08h40	45'	1 ^{ère} période d'enseignement	Permet de préserver le mercredi de congé pour les élèves et de concilier une fin de l'école proche de l'horaire actuel (16h15 au lieu de 16h00). Le cycle 1 pourrait commencer à 8h40 et avoir la récréation décalée (10h10-10h30). La 8 ^{ème} période (ou la 5 ^{ème} période) d'enseignement pourrait être transformée en temps d'études obligatoire par exemple le lundi et le jeudi (ou le mardi et le vendredi). Le temps du repas est de 1h45 mais pourrait être allongé à 2h., ce qui ferait terminer à 16h30.
08h40	09h25	45'	2 ^e période d'enseignement	
09h25	09h45	20'	<i>récréation</i>	
09h45	10h30	45'	3 ^e période d'enseignement	
10h30	11h15	45'	4 ^e période d'enseignement	
11h15	12h00	45'	5 ^e période d'enseignement	
12h00	13h45	105'	<i>repas</i>	
13h45	14h30	45'	6 ^e période d'enseignement	
14h30	15h15	45'	7 ^e période d'enseignement	
15h15	15h30	15'	<i>récréation</i>	
15h30	16h15	45'	8 ^e période d'enseignement	